



AUX FINS D'UTILISATION INTERNE PAR LE PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ FÉDÉRAL, LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

**Agence de la santé publique du Canada**  
**Rapport de situation du portefeuille de la Santé (RAPSIT)**

**Nom de la situation :** Éclosion de coronavirus (nCoV-2019) en Chine  
**Date :** 7 février 2020, 1230 HNE

**Centre des opérations du portefeuille de la Santé – État d'activation**

Le Centre des opérations du portefeuille de la Santé (COPS) demeure au niveau d'activation 3, *Escalade partielle*, afin d'appuyer encore plus la coordination efficace de la préparation fédérale, provinciale et territoriale à répondre à l'émergence d'un nouveau coronavirus (nCoV-2019), en Chine.

**Le risque pour la santé publique au Canada est toujours jugé faible. Le risque pour la santé publique que courent les voyageurs en Chine va de modéré à élevé, selon l'endroit où ils voyagent en Chine, ainsi que selon leur âge et leur état de santé.**

**Mise à jour – Statistiques en bref en date du 7 février 2020**

**Canada**

5 cas d'infection au nouveau coronavirus 2019 ont été confirmés au Canada et 2 cas probables sont en attente d'un résultat de confirmation par le Laboratoire national de microbiologie.

	Cas confirmés	Cas probables
Ontario	3	0
Colombie-Britannique	2	2

**Scène internationale**

**31 161** cas de pneumonie causée par nCoV-2019, dont 636 décès, ont été recensés dans 31 provinces (régions autonomes et municipalités) de la Chine continentale.

**320** cas de nCoV-2019 et deux décès ont été confirmés dans **27** pays/administrations à l'extérieur de la Chine continentale et à bord d'un moyen de transport international.



AUX FINS D'UTILISATION INTERNE PAR LE PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ FÉDÉRAL, LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

Figure 1. Pays, territoires ou zones où des cas confirmés d'infection au nCoV-2019 ont été signalés en Chine continentale, le 7 février 2020

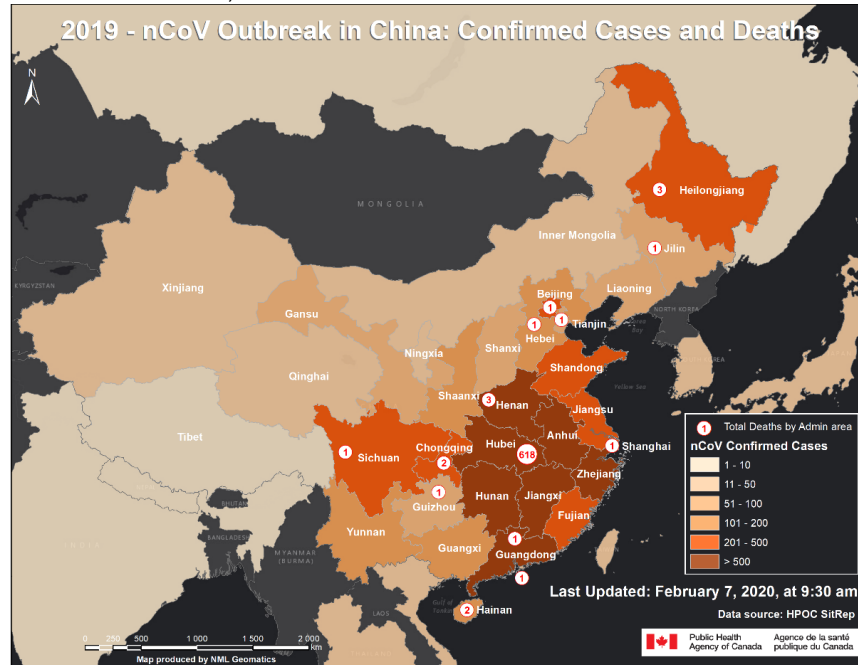
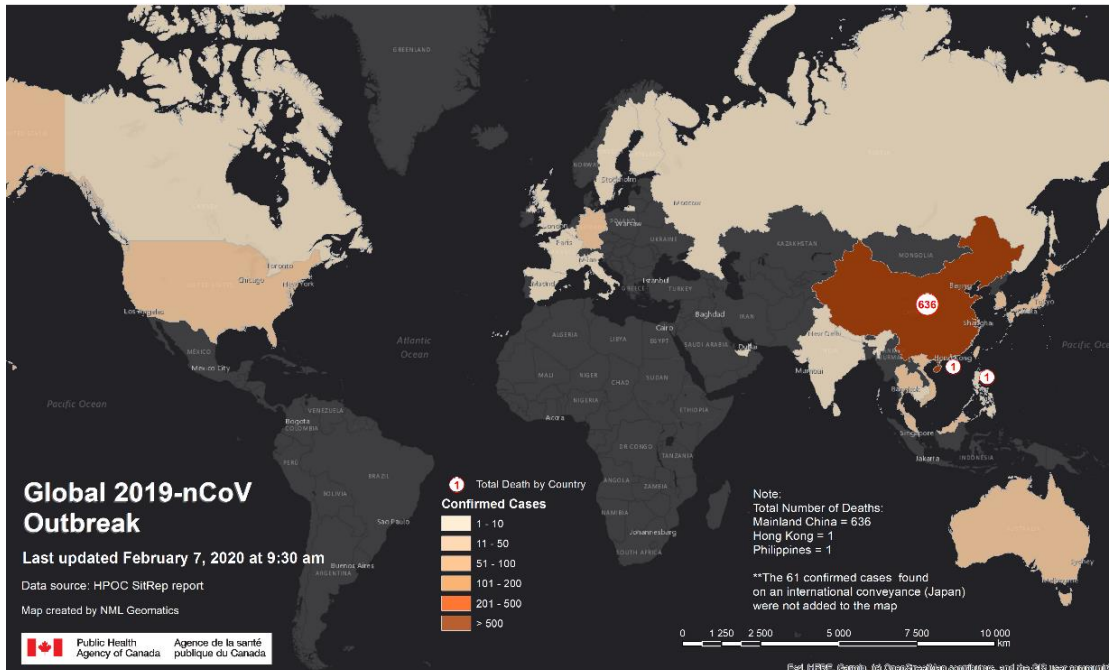


Figure 2. Répartition mondiale des cas confirmés d'infection au nCoV-2019 signalés, le 7 février 2020





## AUX FINS D'UTILISATION INTERNE PAR LE PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ FÉDÉRAL, LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

Remarque: Les renseignements qui complètent ces graphiques ont été recueillis par le Centre de protection de la santé de Hong Kong et par une source gouvernementale.

	Cas confirmés	Décès
<b>Chine continentale</b>	31 161	636
<b>Asie (à l'extérieur de la Chine continentale)</b> Cambodge (1), RAS de Hong Kong (25*), Inde (3), Japon (25*‡), RAS de Macao (10), Malaisie (15), Népal (1), Philippines (3), Singapour (30*), Corée du Sud (24), Sri Lanka (1), Taiwan (16), Thaïlande (25), Vietnam (12)	191‡	2
<b>Océanie</b> Australie (15)	15	0
<b>Moyen-Orient</b> Émirats arabes unis	5	0
<b>Europe</b> Belgique (1), France (6), Finlande (1), Allemagne (13), Italie (3), Royaume-Uni (3), Russie (2), Espagne (1), Suède (1)	31	0
<b>Amérique du Nord</b> Canada (5), États-Unis (12)	17	0
<b>Moyen de transport international</b> Japon	61	0

\* Les cas asymptomatiques sont inclus.

‡ Les cas répertoriés à bord des moyens de transports internationaux sont déclarés dans une catégorie distincte.

### Portrait de la situation

#### Canada

En date du 7 février 2020, 5 cas d'infection au nCoV-2019 ont été confirmés au Canada et 2 cas probables sont en attente d'un résultat de confirmation par le Laboratoire national de microbiologie. Les responsables provinciaux et locaux concernés de la santé publique effectuent une recherche des contacts et prennent les mesures de gestion de la santé publique qui s'imposent.

Le 6 février, le premier vol de rapatriement assisté de 174 Canadiens est parti de Wuhan, en Chine. L'avion est arrivé à la base des Forces canadiennes (BFC) de Trenton le 7 février. Aucun des passagers à bord ne présentaient de symptômes du coronavirus. Un second vol de rapatriement organisé par les États-Unis est parti de Wuhan le 6 février avec à son bord 39 Canadiens. Le gouvernement du Canada a nolisé un avion qui transporte actuellement ces 39 Canadiens vers la BFC de Trenton. À leur arrivée à Trenton, tous les Canadiens rapatriés seront mis en quarantaine à la BFC et y passeront 14 jours en isolement, afin que toute nouvelle transmission du nCoV-2019 au



## AUX FINS D'UTILISATION INTERNE PAR LE PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ FÉDÉRAL, LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

Canada soit évitée. Un second vol nolisé est en préparation et le départ est prévu pour le 11 février 2020.

### Chine

En date du 6 février 2020, à 24 h (HNC) (du 5 février 2020, à 11 h [HNE]), on a recensé 31 161 cas d'infection causée par nCoV-2019, dont 636 décès, dans 31 provinces (régions autonomes et municipalités) de la Chine continentale.

- En Chine continentale, la province du Hubei demeure le foyer de l'éclosion, où on a recensé 22 112 cas (71 %) d'infection causée par nCoV-2019 et 618 décès (97 %).

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de tous les cas répertoriés dans le monde se trouvent en Chine continentale.

### Scène internationale

Le 4 février 2020, les autorités japonaises ont mis le navire de croisière Diamond Princess en quarantaine dans le port de Yokohama, au Japon, après l'obtention de résultats positifs au dépistage du nCoV-2019 par un de ses passagers ayant quitté le navire à Hong Kong. La liste des passagers du navire compte 251 passagers et 4 membres d'équipage détenteurs d'un passeport canadien.

En date du 7 février, 7 passagers Canadiens constituent des cas confirmés d'infection au nCoV-2019. Ils ont été transférés à un hôpital désigné au Japon pour une évaluation approfondie et des soins, selon les besoins. Deux Canadiens qui avaient quitté le navire avant sa mise en quarantaine ont été contactés et ils ne présentent aucun symptôme. Le navire de croisière demeure en quarantaine, et d'autres Canadiens se trouvant à bord pourraient se révéler atteints lorsque le dépistage d'autres cas de nCoV-2019 sera terminé ou d'ici la fin de la quarantaine (4 février + 14 jours).

En date du 7 février 2020, 320 cas d'infection au nCoV-2019, ainsi que deux décès, ont été confirmés dans 27 pays ou administrations à l'extérieur de la Chine continentale.

En date du 6 février 2020, des infections au nCoV-2019 acquises localement ont été confirmées dans 11 régions : au Japon, en Corée du Sud, au Vietnam, en Malaisie, en Thaïlande, aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Espagne, à Singapour et au Royaume-Uni.

### Évaluation du risque

Selon l'évaluation effectuée par l'ASPC, qui a été mise à jour la dernière fois le 2 février 2020, le risque pour la santé publique au Canada associé au nCoV-2019 en



## AUX FINS D'UTILISATION INTERNE PAR LE PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ FÉDÉRAL, LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

Chine demeure faible. Le risque pour la santé publique associé aux voyageurs en Chine est jugé de modéré à élevé, selon la destination du voyageur en Chine, ainsi que l'âge et l'état de santé du voyageur.

Le rapport de situation de l'OMS du 6 février 2020 continue d'évaluer le risque de crise lié au nCoV-2019 comme très élevé en Chine, élevé à l'échelle de la région et élevé à l'échelle mondiale.

### **Préparation et intervention internationales**

#### **Organisation mondiale de la Santé (OMS)**

Le 30 janvier 2020, l'OMS a déclaré que l'écllosion du nCoV-2019 en Chine constituait une urgence de santé publique de portée internationale (USSPI).

#### **Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis**

En date du 7 février 2020, les États-Unis ont recensé sur leur territoire 12 cas d'infection au nCoV-2019.

L'ordonnance fédérale de mise en quarantaine de 14 jours demeure en vigueur pour les citoyens américains rapatriés de Wuhan, en Chine, à la Base de la Réserve aérienne March le 30 janvier.

### **Préparation et intervention du Canada**

#### **Affaires mondiales Canada (AMC)**

AMC continue de recommander aux Canadiens d'éviter tout voyage dans la province du Hubei et d'éviter tout voyage non essentiel en Chine.

Les représentants d'AMC continuent de collaborer avec les représentants de la Chine pour faciliter le départ et le rapatriement assisté des citoyens canadiens, depuis Wuhan, en Chine, jusqu'au Canada.

#### **Sécurité publique Canada (SP)**

L'état d'activation du Centre des opérations du gouvernement (COG) du Canada demeure au niveau 3, Coordination de l'intervention fédérale, afin d'appuyer la planification interministérielle pour le départ et le rapatriement assisté des citoyens canadiens qui se trouvent actuellement à Wuhan, en Chine.



## AUX FINS D'UTILISATION INTERNE PAR LE PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ FÉDÉRAL, LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

Le COG tient des téléconférences hebdomadaires qui rassemblent les partenaires fédéraux pertinents afin de mettre en commun l'information, de cerner et de régler les questions et de coordonner les activités.

Le personnel des communications de la Sécurité publique organise tous les jours des téléconférences pour assurer la coordination de la collectivité des communications.

### **Portefeuille de la Santé (PS)**

Le Programme de santé au travail de la fonction publique (PSTFP) de Santé Canada poursuit la préparation et la distribution des conseils appropriés en matière de santé au travail à l'intention des travailleurs fédéraux, y compris des annexes pour certains groupes, s'il y a lieu (p. ex. les employés fédéraux dans les aéroports, dans les missions en Chine).

Les centres de coordination régionaux en cas d'urgence (CCRU) du portefeuille de la Santé demeurent mobilisés dans les régions du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest pour soutenir les activités liées au nCoV-2019 en Chine ainsi que les activités de préparation et de détection au Canada.

### **Agence de la santé publique du Canada (ASPC)**

L'ASPC a rendu un décret d'urgence pris en vertu de l'article 58 de la *Loi sur la mise en quarantaine* (« Décret visant la réduction du risque d'exposition à la maladie respiratoire aiguë à nCoV-2019 au Canada »), qui exige que tous les passagers rapatriés demeurent en isolement à la BFC Trenton pendant 14 jours pour un suivi sanitaire.

Les conseils de santé aux voyageurs de l'ASPC demeurent au niveau 3 (éviter tout voyage non essentiel) pour l'ensemble de la Chine.

En date du 1<sup>er</sup> février 2020, les mesures de contrôle renforcées<sup>1</sup> visant tous les voyageurs ayant été dans la province du Hubei, en Chine, au cours des 14 derniers jours, ont été mises en œuvre dans 10 aéroports internationaux (Vancouver, Toronto, Montréal, Edmonton, Calgary, Winnipeg, Halifax, Ottawa, Billy Bishop et ville de Québec). Les voyageurs ayant séjourné dans la province du Hubei doivent répondre à des questions sur leur santé, et ceux qui sont malades seront dirigés vers un agent de quarantaine de l'ASPC (Système de notification centralisé) pour faire l'objet d'une évaluation approfondie. Les voyageurs asymptomatiques reçoivent de l'information sur

---

<sup>1</sup> Des messages sur les tableaux des arrivées aux aéroports indiquent aux voyageurs en provenance de la province du Hubei d'aviser un agent des services frontaliers s'ils présentent des symptômes s'apparentant à ceux de la grippe. Les kiosques électroniques comportent désormais une question permettant d'identifier les voyageurs en provenance de la province du Hubei. Les voyageurs reçoivent des documents les informant de ce qu'ils doivent faire s'ils tombent malades après leur arrivée au Canada.





## AUX FINS D'UTILISATION INTERNE PAR LE PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ FÉDÉRAL, LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

les symptômes à surveiller, et il leur est conseillé de limiter leurs contacts avec d'autres personnes pendant 14 jours à compter de la date de leur départ du Hubei. De plus, il leur est conseillé de contacter l'autorité locale de santé publique de leur province ou territoire dans les 24 heures suivant leur arrivée au Canada. Il est également conseillé à tous les voyageurs en provenance de Chine continentale de surveiller l'apparition de symptômes et de contacter les autorités de santé publique locales de leur province ou territoire s'ils se sentent malades. Ces mesures s'ajoutent aux procédures normales de dépistage déjà en place pour prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles au Canada<sup>2</sup>.

En date du 6 février 2020, 1 046 voyageurs ont été identifiés comme provenant de la province du Hubei; 46 ont été dirigés vers un agent de quarantaine pour une évaluation plus approfondie. De ce nombre, 43 ont reçu un document d'information et 3 devront subir un examen médical plus poussé.

Le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'ASPC effectue des tests de confirmation pour les résultats d'analyse positifs obtenus par les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux relativement au nCoV-2019; les résultats sont attendus dans les 24 heures suivant la réception des échantillons. En date du 7 février 2020, le LNM a réalisé des analyses sur 237 personnes soupçonnées d'être atteintes du nCoV-2019 au Canada. Cinq d'entre elles se sont révélées positives, 187 étaient négatives et on attend les résultats de 45 analyses.

L'ASPC a activé le Plan d'intervention fédéral-provincial-territorial (FPT) en matière de santé publique dans les cas d'incidents biologiques afin de coordonner les activités de préparation et d'intervention du Canada face au nCoV-2019. Le Comité consultatif spécial FPT et le Comité consultatif technique sur le nCoV-2019 se réunissent par téléconférence deux fois par semaine.

L'ASPC continue de collaborer avec un large éventail d'intervenants pertinents (notamment des professionnels de la santé, des syndicats professionnels et des organisations commerciales) pour mettre en commun l'information et répondre aux questions au sujet du nCoV-2019.

L'ASPC poursuit la surveillance continue, la collecte et l'échange de renseignements ainsi que la mobilisation des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et

---

<sup>2</sup> Lorsqu'un voyageur présente des signes ou des symptômes d'une maladie infectieuse à son arrivée au Canada, les agents des services frontaliers de l'ASFC ou le personnel de l'aéroport ou de la compagnie aérienne peuvent communiquer avec un agent de quarantaine de l'ASPC. Celui-ci effectuera ensuite une évaluation plus approfondie des symptômes du voyageur, de ses antécédents de voyage et des possibilités d'exposition à une maladie infectieuse. S'il le juge nécessaire, l'agent de quarantaine peut ensuite prendre les mesures appropriées pour répondre à l'éventuel risque en matière de santé publique.



AUX FINS D'UTILISATION INTERNE PAR LE PORTEFEUILLE DE LA SANTÉ FÉDÉRAL, LE  
GOUVERNEMENT DU CANADA ET LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES

internationaux<sup>3</sup> pour orienter la prise de mesures de santé publique au Canada et faire en sorte que le Canada soit prêt à réagir aux cas de nCoV-2019 recensés au pays.

### **Communications:**

La ligne sans frais (1 833-784-4397) accessible de 7 h à minuit (HNE), 7 jours sur 7, qui a été établie pour répondre aux questions de la population concernant le nCoV-2019, permet de répondre à environ 90 questions par jour.

L'administratrice en chef de la santé publique du Canada, l'administrateur adjoint de la santé publique et d'autres hauts fonctionnaires de l'ASPC continuent d'offrir des points de presse et des entrevues selon les besoins.

Les infocapsules et les autres produits de communication sont mis à jour et diffusés aux partenaires FPT, au besoin.

### **Approuvé par**

- Steven Sternthal

### **La prochaine mise à jour sera publiée le 10 février 2020.**

Tout développement important sera communiqué plus tôt au besoin.

---

<sup>3</sup> Organisation mondiale de la Santé (OMS), Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie (GOARN), Initiative de sécurité sanitaire mondiale (ISSM), Centers for Disease Prevention and Control (CDC) des États-Unis